



Ville de
Baie-Comeau

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2019-985
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 97-497
CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance publique tenue le 16 septembre 2019, le conseil municipal a adopté le Règlement 2019-985 modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement.
2. Ce règlement entre en vigueur à compter de la date de publication du présent avis et peut être consulté pendant les heures de travail à la maison du patrimoine Napoléon-Alexandre-Comeau, Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale au 2 place La Salle à Baie-Comeau.

Baie-Comeau, le 17 septembre 2019

Joanie Perron, greffière adjointe